



Les pharmaciens doivent être autorisés à réaliser les TROD Covid-19

Paris, le 19 mai 2020

Dans un communiqué de presse diffusé hier, la Haute Autorité de santé (HAS) se prononce notamment sur l'utilisation des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) dans le dépistage des personnes atteintes par la Covid-19. Pour elle, ces tests ont parfaitement leur place dans la surveillance épidémiologique de la maladie et la stratégie diagnostique. Elle recommande notamment leur emploi pour les patients symptomatiques sans signes de gravité présentant des difficultés d'accès à un laboratoire de biologie médicale. Contrairement aux tests diagnostiques rapides (TDR), la HAS estime en effet que les TROD sont réalisables dans davantage de lieux et par tout professionnel de santé, dont les pharmaciens. Cet avis, après celui de l'Académie de pharmacie, complète la stratégie des tests Covid-19 en y ajoutant les tests sérologiques.

Pour la FSPF, le réseau officinal, très mobilisé depuis les premiers jours dans la lutte contre la Covid-19, doit participer au dépistage des patients infectés par la SARS-CoV-2. Or à ce jour, conformément à l'arrêté du 1^{er} août 2016, les pharmaciens ne sont habilités qu'à réaliser les tests capillaires d'évaluation de la glycémie, et les tests oro-pharyngés d'orientation diagnostique des angines à streptocoque du groupe A et de la grippe.

La FSPF demande donc au ministre de la Santé de prendre les dispositions nécessaires à la modification de cet arrêté dans les plus brefs délais afin **d'autoriser les pharmaciens formés à cet effet à pratiquer des TROD Covid-19 dans leurs officines sans nécessairement une prescription médicale.**

Plusieurs tests seront prochainement disponibles sur le marché après évaluation par le centre national de référence. La FSPF s'est d'ores et déjà rapprochée des représentants des groupements (Federgy et l'UDGPO) qui sont en capacité de mettre rapidement à disposition des pharmaciens des TROD présentant les caractéristiques de sensibilité et de spécificité requises. Les groupements, comme ils l'avaient fait pour les masques, ont su être en avance de phase pour garantir des sources d'approvisionnement des officines.

Par ailleurs, **la FSPF souhaite ouvrir des discussions avec l'Assurance maladie sur la nécessaire prise en charge de ces TROD ainsi que de l'acte d'accompagnement du pharmacien dans le cadre du parcours de soins.**

Les pharmaciens sont une nouvelle fois prêts à mettre leur compétence au service de la santé publique. Le gouvernement doit leur en donner les moyens, et ce rapidement.

Contact presse : Philippe BESSET – Président de la FSPF – pbasset@fspf.fr – 06 80 14 41 62